

**VILLE DE WATTRELOS**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE**  
**RESIDENCE AUTONOMIE DU PARC - EXERCICE 2023**

DELIBERATION N° 20  
 Date : SAMEDI 27 AVRIL 2024

Rapporteur :  
 Monsieur Dominique BAERT,  
 Président du CCAS.

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte administratif de l'exercice du budget annexe du RESIDENCE AUTONOMIE DU PARC dressé par Monsieur Dominique BAERT, ordonnateur, après s'être fait présenter le budget prévisionnel et exécutoire de l'exercice et les délibérations s'y rattachant :

- 1°) donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe du RESIDENCE AUTONOMIE DU PARC ;
- 2°) constate l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion ;
- 3°) adopte le compte administratif et arrête les résultats obtenus définis ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	
	PARC
DEPENSES FONCT	619 082,65 €
RECETTES FONCT	637 609,95 €
RESULTAT EXERCICE	PARC
RESULTAT FONCT	18 527,30 €

INVESTISSEMENT	
	PARC
DEPENSES INV	13 327,87 €
RECETTES INV	15 759 €
RESULTAT EXERCICE	PARC
RESULTAT INV	2 431,13 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE**

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application  
 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée  
 par la loi n° 82-625 du 22 juillet 1982.

Wattrelos, le 27/04/2024  
 Le Vice-Président du CCAS



Benjamin CAILLIJERET